

Exécutoire le 29/07/2026



Département du Calvados
Commune de CORMELLES LE ROYAL
Mairie : 20, rue de l'Eglise
14123 CORMELLES LE ROYAL

Conseillers en exercice : 29
Conseillers présents : 27
Votants : 28

Date de la convocation : 23 juin 2026

Delib20260814

**Séance du
29 juin 2026**

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de M. Jean-Marie GUILLEMIN, Maire.

Présents :

M. GUILLEMIN Jean-Marie, Mme OBLIN-POMMIER Sophie, M. LIZORET Didier, Mme MOREL Fabienne, M. MZARI-ROSSI Mustapha, Mme GERME Isabelle, M. LANGRAND Bertrand, M. JUNQUA Pierre, Mme COUTURE Claude, Mme BOUCHER Sylvie, Mme ARANDA Anne-Marie, , Mme VAUTIER Sylvie, Mme GUIBERT Ginette, M. NENARD Cyril, Mme CHAUCHIS-ARDAENS Maryline, M. DELAGE Valéry, M. TIHY Patrice, Mme LEVILLAIN Véronique, M. PIERRE Jérôme, M. GUINEHEUX Damien, Mme MARCIENNE Emmanuelle , M. GROULD Yohann, Mme HAIZE-DUVAL Sandrine, Mme HALBOUT Émilie, M. LECHEVALIER François, M. CHAFFOTEC Brian, M. DEKEYSER Matthieu.

Pouvoir :

M. ROSE Hervé à M. LIZORET Didier

Absente excusée :

Mme LOPEZ Rachel

Secrétaire : Mme ARANDA Anne-Marie

Exécutoire le 29/07/2026

Delib20260814**OBJET : Déclassement de deux parcelles du domaine public communal, rue des Epivas**

La Commune de Cormelles le Royal est propriétaire de deux parcelles sises rue des Epivas à Cormelles le Royal :

- La parcelle AB n°101 (AB.DPp1) pour 9 m²
- La parcelle AB n°98 (AB.DPp2) pour 23 m²

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Caen la mer a prononcé, par décision n°D-2026/086 du 4 mai 2026, la désaffectation de ces parcelles.

Considérant la demande formulée par le bailleur social Partélios Habitat, propriétaire riverain visant à acquérir ces délaissés de terrain et l'engagement de la Commune à lui céder,
Considérant que ces deux parcelles constituent un espace vert à usage de jardin et une haie, sans utilité particulière pour la Commune,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L 2241-1,

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Constate la désaffectation des parcelles cadastrées AB n°101 (AB.DPp1) pour 9 m² et AB n°98 (AB.DPp2) pour 23 m²,
- prononce le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées AB n°101 (AB.DPp1) pour 9 m² et AB n°98 (AB.DPp2) pour 23 m², conformément au plan joint à la présente délibération,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télerecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026

Le Maire,



Jean-Marie GUILLEMIN

Les cotations et surfaces ne seront définitives qu'après rédaction et publication des documents d'arpentage.

PLAN DE DIVISION

Légende	
	Limites nouvelles définies dans le présent document
	Limites de propriétés précédemment définies
	Limites de propriétés du présent bornage
	Application fiscale issue du plan cadastral
	Désignation cadastrale (A.877)
	Cloture
	Haie
	Mur bahut
	Mur
	Bâtiment - Hangar
	Borne existante
	Repères divers

Plan établi sans délimitation ni bornage contradictoire

NOTA :
L'application cadastrale résulte de la superposition d'un document administratif agrandi avec le levé topographique des lieux. Elle ne découle donc pas de l'application d'une limite établie contradictoirement avec les riverains.

1456640

1456620

1456660

(AB.DP1)
PARTELIOS HABITAT
Cont. cad. env. 0a09

(AB.DP2)
PARTELIOS HABITAT
Cont. cad. env. 0a23

des

Epivas

(AB.101)

(AB.100)

(AB.99)

(AB.98)

Annexe de la délibération Delib20260814
Pour extrait certifié conforme,
Cormelles le Royal, le 6 juillet 2026
Le Maire,
Jean-Marie GUILLEMIN

Echelle métrique
0 2m 10m

Envoyé en préfecture le 20/07/2026
Reçu en préfecture le 20/07/2026
Publié le 29/07/2026
ID : 014-211401815-20260706-DELIB20260814-DE

Exécutoire le 29/07/2026

Berger
Levrault